

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial BICAR® TEC
- REACH : Numéro d'enregistrement 01-2119457606-32

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Détergent
- Protection de l'environnement
- Industrie chimique
- Epuration des fumées
- Traitement des eaux
- Agent moussant
- Agents de tannage
- Fabrication de bois et produits à base de bois
- Agent de sablage
- Utilisation dans des installations de biogaz (digestion anaérobie)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
RUE DE RANSBEEK, 310
1120, BRUXELLES
BELGIUM
Tel: +32-2-2642111
Fax: +32-2-2641802

Adresse e-mail

manager.sds@solvay.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

Étiquetage supplémentaire

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

- Aucun(e) à notre connaissance.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non applicable (substance inorganique)

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Nom Chimique Hydrogénocarbonate de sodium
- Synonymes Bicarbonate de sodium
- Formule NaHCO₃

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
carbonate de sodium	No.-Index : 011-005-00-2 No.-CAS : 497-19-8	Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319	>= 1 - < 3
Autres substances avec limites d'exposition professionnelle			
hydrogénocarbonate de sodium	No.-CAS : 144-55-8 No.-EINECS : 205-633-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119457606-32-xxxx auto classification	Non classé	>= 95 - < 99

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau.
- Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**En cas d'inhalation****Effets**

- Pas de dangers particuliers à signaler.
- A forte concentration:
- légère irritation

En cas de contact avec la peau**Effets**

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com



- Pas de dangers particuliers à signaler.

Exposition répétée ou prolongée

- Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

En cas de contact avec les yeux**Effets**

- Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

En cas d'ingestion**Effets**

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins**

- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Éviter la formation de poussière.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Éviter tout mélange avec un acide dans les égouts (formation de gaz).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une ventilation adéquate.
- Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.
- Conserver à l'écart de :
 - Produits incompatibles

Matériel d'emballage**Matière appropriée**

- Papier.
- Polyéthylène

Matière non-appropriée

- donnée non disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Cette qualité du produit n'est pas destinée aux applications pharmaceutiques et aux applications alimentaires humaines ou animales.
- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
hydrogénocarbonate de sodium	TWA	10 mg/m ³	Limite d'exposition acceptable pour Solvay
carbonate de sodium	TWA	10 mg/m ³	Limite d'exposition acceptable pour Solvay

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	10 mg/m3	
	Population générale	Inhalation	Effets locaux	Aigu	10 mg/m3	

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- Respirateur avec un filtre à poussière
- Type de Filtre Filtre P2
recommandé:

Protection des mains

- Gants imperméables

Protection des yeux

- Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

- Tenue de protection étanche à la poussière

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Aspect</u>	Forme: cristallin(e), poudre État physique: solide Couleur: blanc
<u>Odeur</u>	inodore
<u>Seuil olfactif</u>	donnée non disponible
<u>Poids moléculaire</u>	84,01 g/mol
<u>pH</u>	8,4 (env. 8,4 g/l) (25 °C) Eau 8,6 (env. 52 g/l) pKa: 6,3

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

<u>Point de fusion/point de congélation</u>	Point/intervalle de fusion: Décomposition: oui
<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	Point/intervalle d'ébullition: Décomposition thermique: oui
<u>Point d'éclair</u>	Non applicable, inorganique
<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u>	donnée non disponible
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Ce produit n'est pas inflammable.
<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u>	Explosivité: Non prévu
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>	Non applicable
<u>Pression de vapeur</u>	Décomposition thermique
<u>Densité de vapeur</u>	Non applicable
<u>Masse volumique</u>	2,21 kg/dm ³
	Masse volumique apparente: 0,5 - 1,3 kg/dm ³
<u>Densité relative</u>	2,21 - 2,23 (20 °C)
<u>Solubilité</u>	Hydrosolubilité: 69 g/l (0 °C) 93 g/l (20 °C) 165 g/l (60 °C)
	Solubilité dans d'autres solvants: Alcool : insoluble
<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u>	Non applicable, inorganique
<u>Température de décomposition</u>	> 50 °C
<u>Viscosité</u>	Viscosité, dynamique Non applicable :
<u>Propriétés explosives</u>	donnée non disponible
<u>Propriétés comburantes</u>	Non prévu

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

6 / 13

Quick-FDS [19520-47930-25829-010727] - 2021-06-10 - 13:18:51



- Incompatible avec les acides.
- Se décompose lentement au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- aucun(e)

10.4 Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

- Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

- aucun(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

hydrogénocarbonate de sodium

DL50 : > 4.000 mg/kg - Rat , mâle et femelle

Méthode: selon une méthode standardisée

La toxicité aiguë du produit est faible

Rapports non publiés

carbonate de sodium

DL50 : 2.800 mg/kg - Rat , mâle et femelle

La toxicité aiguë du produit est faible

Rapports non publiés

Toxicité aiguë par inhalation

hydrogénocarbonate de sodium

CL50 - 4,5 h (Poussières) : > 4,74 mg/l - Rat , mâle et femelle

Méthode: selon une méthode standardisée

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.

Rapports non publiés

carbonate de sodium

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

hydrogénocarbonate de sodium

donnée non disponible

carbonate de sodium

DL50 : > 2.000 mg/kg - Lapin

Méthode: selon une méthode standardisée

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH.

Aucune mortalité n'a été observée à cette concentration.

Rapports non publiés

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

hydrogénocarbonate de sodium	Lapin irritation légère Méthode: OCDE ligne directrice 404 Rapports non publiés
carbonate de sodium	Lapin Non classé irritant pour la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404 Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

hydrogénocarbonate de sodium	Lapin légère irritation Méthode: OCDE ligne directrice 405 Rapports non publiés
carbonate de sodium	Lapin Irritant pour les yeux. Méthode: selon une méthode standardisée Rapports non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée donnée non disponible

Mutagénicité**Génotoxicité in vitro**

hydrogénocarbonate de sodium	Souche: Escherichia coli avec ou sans activation métabolique négatif Méthode: selon une méthode standardisée Données bibliographiques Test de Ames avec activation métabolique. négatif Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium Données bibliographiques
carbonate de sodium	Par analogie Test de Ames avec activation métabolique. Le produit est considéré comme non génotoxique Données bibliographiques Souche: Escherichia coli sans activation métabolique. négatif Le produit est considéré comme non génotoxique Données bibliographiques

Génotoxicité in vivo donnée non disponible

Cancérogénicité donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité donnée non disponible

Toxicité pour le développement/Tératogénicité

hydrogénocarbonate de sodium

Rat , femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL tératogénicité: > 340 mg/kg
Méthode: selon une méthode standardisée
Plus forte dose testée
Le produit est considéré comme non embryotoxique/foetotoxique.
Rapports non publiés

Lapin , femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL tératogénicité: > 330 mg/kg
Méthode: selon une méthode standardisée
Plus forte dose testée
Le produit est considéré comme non embryotoxique/foetotoxique.
Rapports non publiés

carbonate de sodium

Souris , femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL tératogénicité: >= 580 mg/kg
NOAEL Toxicité maternelle: >= 580 mg/kg
Méthode: selon une méthode standardisée
aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé
Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

hydrogénocarbonate de sodium

Voies d'exposition: Oral(e), Inhalation
La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
évaluation interne

carbonate de sodium

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
évaluation interne

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

carbonate de sodium

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.
évaluation interne

Toxicité par aspiration donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Milieu aquatique****Toxicité aiguë pour les poissons**

hydrogénocarbonate de sodium

CL50 - 96 h : 7.100 mg/l - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

Méthode: selon une méthode standardisée

Rapports internes non publiés

Non nocif pour les poissons (LC/LL50 > 100 mg/L)

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.

hydrogénocarbonate de sodium

CE50 - 48 h : 4.100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

Méthode: selon une méthode standardisée

Rapports internes non publiés

Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (EC/EL50 > 100 mg/L)

Toxicité pour les plantes aquatiques donnée non disponible**Toxicité pour les microorganismes** donnée non disponible**Toxicité chronique pour les poissons** donnée non disponible**Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.**

hydrogénocarbonate de sodium

NOEC: > 576 mg/l - 21 jours - Daphnia magna (Grande daphnie)

Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Plus forte concentration testée

Données bibliographiques

Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

Toxicité chronique pour les plantes aquatiques donnée non disponible**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Stabilité dans l'eau**

hydrogénocarbonate de sodium

Photodégradation

Le produit se dissocie rapidement en ses divers ions au contact de l'eau., s'hydrolyse

Substance d'essai: Eau

acide carbonique/bicarbonate/carbonate

équilibre acide/base en fonction du pH

Éliminations photochimique et physique donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

Facteur de bioconcentration (FBC) Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc)

Solubilité(s)
Eau

Solubilité(s)
Sol/sédiments

Mobilité
Eau

Mobilité
Sol/sédiments

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable (substance inorganique)

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

hydrogénocarbonate de sodium Non nocif pour les organismes aquatiques (LC/LL50, EC/EL50 > 100 mg/L)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

hydrogénocarbonate de sodium Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Contacter les services d'élimination de déchets.
- Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Neutraliser à l'acide.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

11 / 13

Quick-FDS [19520-47930-25829-010727] - 2021-06-10 - 13:18:51



Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

	Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	Non applicable
		Non applicable

Autres réglementations

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

P09000000103

Version : 4.02 / FR (FR)

www.solvay.com

12 / 13

Quick-FDS [19520-47930-25829-010727] - 2021-06-10 - 13:18:51



État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Mexico INSQ (INSQ)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Conforme à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertorié à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- Si le produit a été acheté par Solvay en Europe, il est conforme à REACH. Sinon, veuillez contacter le fournisseur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

- Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.